

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 14193 - 1998 B 00856 - 419 334 586 - PREMIERE
PIERRE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		PREMIERE PIERRE		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7.622...)	DA		7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		4 459 804	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		499 986	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		4 968 175	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		207 147	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		207 147	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		740 949	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 023 545	
	Dettes fiscales et sociales	DY		793 543	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		2 131	
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		2 560 168	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		7 735 490	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG		2 560 168		
		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise : PREMIERE PIERRE		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 950 000	FB		FC 1 950 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	1 565 545	FH		FI 1 565 545	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 515 545	FK		FL 3 515 545	
	Production stockée *					FM 36 112	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 667	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 57 358	
	Autres produits (1) (11)					FQ 456	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 3 610 137	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 941 509	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 1 239 747	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 34 301	
	Salaires et traitements *					FY 450 979	
	Charges sociales (10)					FZ 161 966	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA 18 704
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC 56 334
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 150 000	
	Autres charges (12)					GE 2 211	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 3 055 751	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 554 386	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 756 043	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 10	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
		Total des produits financiers (V)			GP 756 053		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ 66 869	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 175 486	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
		Total des charges financières (VI)			GU 242 355		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV 513 698	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 1 068 084	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 825	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 953	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4 778	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(778)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	567 320	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 370 190
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 870 203
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	499 986
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HIY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP	30 055
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	37 358
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
		obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES			1 795		
ABANDON OPERATION			2 983		
AVOIR FOURNISSEURS				4 000	
			Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	39 712	KE	KF 1 680	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	KR
			Dont Composants	M3			KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	189 089	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	679	KZ	LA 2 680
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	72 379	LC	LD 7 301
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
	Avances et acomptes				LK		LL	LM
TOTAL III				LN	262 148	LO	LP 9 981	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	41 507	8V	8W 196 297	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	57 614	IU	IV	
	TOTAL IV				LQ	99 121	LR	LS 196 297
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	400 981	ØH	ØJ 207 958	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation, vente * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessation à des titres ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	41 392	LW	IX 41 392	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	IS		MG	MH	
			Dont Composants	IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	MN	MO 189 089
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR 3 359
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	MT	MU 79 680
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA
	Avances et acomptes				NC		ND	NE
	TOTAL III				IY		NG	NH 272 128
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IO		ØX	100	ØY 237 705	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	55 016	2F 2 598	
	TOTAL IV				I3	55 116	NK	2H 198 203
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				J4	55 116	ØK	ØL 553 823	
						ØM	511 723	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PREMIERE PIERRE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PREMIERE PIERRE					Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 644	PF	2 158	PG		PH 7 802
TOTAL I		RK	5 644	RM	2 158	RN		RO 7 802
Terrains		PI		PI		PK		PL
Constructions		PM		PN		PO		PQ
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles		QD	101 085	QE	9 621	QF		QG 110 706
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	101 085	QE	9 621	QF		QG 110 706
Matériel de transport		QH	659	QI	2 321	QJ		QK 2 979
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	64 359	QM	4 605	QN		QO 68 964
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	166 103	QV	16 546	QW		QX 182 649
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	171 747	ØP	18 704	ØQ		ØR 190 451
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)		NW						
			Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

SAGE Experts-comptables, janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>PREMIERE PIERRE</u> Néant <input type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	206 334	UF	20 000
	- financières	UG	66 869	UH	10
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 598	UV		UW	2 598
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 229		3 229		
	Autres créances clients	UX	52 600		52 600		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	635		635		
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	171 268		171 268	
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	5 556 677		5 556 677		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	59 540		59 540		
	Charges constatées d'avance	VS	4 342		4 342		
	TOTAUX		VT	5 850 890	VU	5 848 292	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 023 545		1 023 545		
Personnel et comptes rattachés		8C	21 832		21 832		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 630		71 630		
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	486 820		486 820		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	196 870		196 870		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 391		16 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 131		2 131		
Groupe et associés (2)		V1	740 949		740 949		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 560 168	VZ	2 560 168		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Esparts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise		PREMIERE PIERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WA	499 986	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						XE	8 856	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	8 856							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-lit)		XX						XW	1 795	
	Amendes et pénalités		WJ	1 795		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											I7	567 320	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	2 138 692		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7	2 138 692
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8	
		- imposées au taux de 0 %									ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions									WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					WQ	321 341	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
										TOTAL I	WR	3 537 990		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT	554 545		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV		
			- imposées au taux de 0 %									WH		
			- imposées au taux de 19 %									WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							XA			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté et reprises)		K9	Entreprises nouvelles (41 autres)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5				XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (41 terdecies)		PA					
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone de revitalisation rurale (art. 41 quaterdecies)		PC	Zone franche d'activité NF (art. 41 quaterdecies)		XC					
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 41 quaterdecies)		PC	Zone de développement portuaire (art. 41 septies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS	66 571		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle sur les produits de commerce (art. 39 decies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				XG	776 043
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis F)		YL					
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	1 397 159	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	2 140 831							XJ		
		déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	2 140 831	XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

PREMIERE PIERRE
Société par actions simplifiée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 200 Avenue Gambetta
34400 LUNEL
419 334 586 RCS MONTPELLIER

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 31 MARS 2023**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30.09.2022

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 499.986 euros comme suit :

Affectation :

- En totalité au poste « autres réserves » soit la somme de 499.986 euros
qui est ainsi portée de 4.459.804 euros à 4.959.790 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	à Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2021	-	-	-		-	-
30/09/2020	-	-	-		-	-
30/09/2019	-	-	-	-	400.000 €*	800 €

** distribution décidée par décisions de l'associée unique du 9 décembre 2020 et prélevée sur le poste « autres réserves » arrêté au 30.09.2019 (la date de clôture ayant été modifiée par décisions de l'associée unique du 25 juin 2018 pour la porter du 30.06 au 30.09 de chaque année à compter du 30 septembre 2018).*

Vote de l'AGO du 31 mars 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par le Président

La SA UNITI

Représentée par M. Stéphane ORIA

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**